Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de

gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 32 (1975)

Heft: 3

Vorwort: Premières restrictions dans l'encouragement du sport

Autor: Wolf, K.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Premières restrictions dans l'encouragement du sport

K. Wolf, directeur de l'EFGS

A peine quatre années et demie après l'approbation de l'article constitutionnel, et trois ans après l'entrée en vigueur de la loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports, nous devons affronter un sensible contrecoup, un remous.

La loi a ouvert des perspectives réjouissantes. L'aide financière de la Confédération, s'élevant à environ 12 millions en 1972, est trois fois plus élevée aujourd'hui, et permet un élargissement important de l'activité sportive dans notre pays.

Toutefois, les nuages qui se sont concentrés déjà depuis quelque temps au-dessus de l'état de la Confédération ont déjà jeté leur ombre sur le budget du sport. Ainsi par exemple, dans le secteur des subventions pour la construction d'installations de sport, la machine n'a jamais atteint son rendement normal, le frein à main n'ayant jamais été complètement desserré. Diverses phases de compression, intervenues l'année dernière, nous ont obligé à serrer la ceinture dans tous les secteurs où il fut possible d'économiser, de suspendre certaines affaires ou de limiter les tâches.

Maintenant toutefois, vu le résultat négatif de la votation populaire du 8 décembre, la situation est devenue assez grave. Nous ne voulons pas juger ici, si la décision prise était juste ou fausse, mais plutôt nous préoccuper des conséquences. Le Parlement a décidé, dans sa session extraordinaire de janvier dernier, que la Confédération doit économiser environ 1 milliard de francs. Lorsque cette jolie somme avait passé les filtres de toutes les rubriques des dépenses, une somme (réduction) de 3 millions est restée dans le filtre du sport. Si l'on y ajoute les importantes phases de compression exigées par le Parlement juste avant le 8 décembre et qui ont eu comme conséquence pour nous une diminution de 1,7 million de francs, on obtient au total une réduction du budget du sport pour 1975 de 14 pour cent! L'appel de tous les sages d'établir également des priorités au sein de la Confédération, a eu un effet négatif sur le sport. Comparé aux mesures sociales, à la protection de l'environnement, aux autoroutes, à l'instruction publique et à beaucoup d'autres secteurs, on assigne aujourd'hui encore au sport, à tort ou à raison, une place bien modeste lorsque la lutte pour une bonne position entre dans sa phase décisive.

Malgré toute la bonne volonté, il est impossible de procéder à une réduction de 4,7 millions sans modifier la loi. Et c'est justement cette compétence que le Conseil fédéral a reçu du Parlement. Nous y sommes donc! Après tout juste trois années d'existence, la loi sur les sports est ébranlée par le premier remous.

L'institution Jeunesse+Sport, ce point essentiel de l'encouragement de la Confédération en faveur de la jeunesse en plein développement, a dû scier deux bran-

ches pourtant fort précieuses de son arbre: suspension des voyages à moitié prix pour les participants aux camps etc. et des visites médicales gratuites. Disons-le franchement: ce procédé n'est rien d'autre que rejeter ces dépenses sur chacun. Certes cette mesure n'est pas réjouissante, mais elle est certainement supportable. L'encouragement du sport scolaire facultatif — moyen utilisé par la Confédération pour élargir et enrichir l'éducation physique à l'école — a, lui aussi, subi une sensible restriction. Enfin, l'encouragement de la construction d'installations de sport, freiné déjà au départ, a dû accepter une nouvelle réduction; mais il vit encore, et avec quelle tenacité! En ce qui concerne les subventions pour les fédérations sportives, y compris l'Association nationale d'éducation physique, on a tout de même réussi à maintenir le niveau atteint en 1974. Une chose doit être dite clairement: le remous ne s'est pas encore apaisé malgré les mesures précitées. D'autres secteurs sont également menacés. Les événements se succèdent à une telle rapidité que la situation aura peut-être déjà changé lorsque ces lignes paraîtront.

Mais une autre chose est certaine. Peu importe le budget d'urgence — comme les jeunes gens sur la photo ci-dessous, l'homme cherchera toujours davantage l'aventure dans le sport, car il en a besoin.

L. Gres

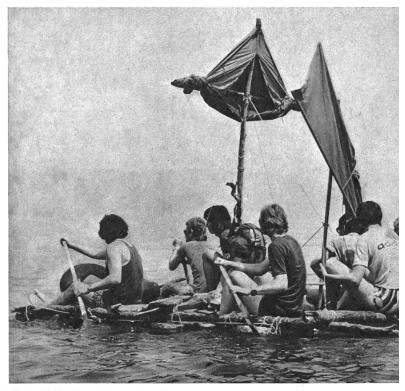


Photo: Fritz Wyss, Frauenkappelen